

Le **Mardi 12 avril 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 29/03/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			x	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François		x		LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain		x		BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			x	ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre		x		MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie			x	VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	3	12	0
TOTAL VOTANTS	15			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220412-DEL16-2022-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

DELIBERATION N°16/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22 545 : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS - La Perrière – Bâtiment G
Demandeur : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Axe : Développement économique et Touristique
Durée de portage demandée : 8 ans
Remboursement du capital stocké : Annuités constantes
Taux de portage annuel HT : 2 %

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS est une commune touristique appartenant au domaine skiable des Sybelles. La Municipalité s'évertue à développer une dynamique touristique été et hiver. La Commune sollicite l'EPFL pour acquérir un bâtiment privé mais qui est à l'état de chantier, abandonné depuis 1998. Il présente aujourd'hui des risques de sécurité importants, à proximité immédiate d'une route communale, d'une résidence de tourisme en exploitation et de la zone de loisirs avec plan d'eau, largement fréquentée en période estivale. Ce bâtiment est aujourd'hui qualifié de friche touristique. Une visite sera réalisée par les services de l'EPFL afin de déterminer s'il y a lieu de diligenter une étude structure validant la pérennité du bâtiment où s'il convient de le démolir considérant son état.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Colomban-des-Villards	S732	LE PLAN	113 m ²	Prés	Uc1	150 000 €
	S735	LE PLAN	161 m ²	Prés	Uc1	
	S801	LE PLAN	132 m ²	Terrains à bâtir	Uc1	
	S802	LE PLAN	397 m ²	Terrains à bâtir	Uc1	
	S803	LE PLAN	47 m ²	Terrains à bâtir	Uc1	
	S805	LE PLAN	22 m ²	Terrains à bâtir	Uc1	
	S807	LE PLAN	18 m ²	Prés	Uc1	
	TOTAL		890 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 20/04/2022
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20220412-DEL16-2022-DE
 Date de télétransmission : 20/04/2022
 Date de réception préfecture : 20/04/2022